



ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2018

TRAVAUX D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

**CONTRIBUTION DU SYCTOM,
L'AGENCE MÉTROPOLITAINE
DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Les objectifs législatifs ambitieux stimulent l'inventivité des parties prenantes et rappellent l'urgence de trouver des solutions pragmatiques.

La Feuille de route de l'économie circulaire est une opportunité attendue de transformer les intentions en actions immédiatement applicables.

Le Sycotom porte la responsabilité de traiter chaque matin 7500 tonnes de déchets qui arrivent dans ses 10 centres de tri et de valorisation énergétique pour 6 millions d'habitants du Grand Paris.

Nous travaillons déjà avec la Région Ile-de-France à la construction du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et nous nous efforçons d'apporter à ces travaux une contribution ambitieuse qui ne s'éloigne pas du principe de réalité.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons apporter notre contribution à l'élaboration de la feuille de route économie circulaire.

Chacun, depuis 20 ans, a pris une part active dans le développement de l'économie circulaire. Les pouvoirs publics ont joué leur rôle, les impulsions législatives de ces dernières années (Grenelle, LTECV) le prouvent, les associations ont aiguillonné les consciences et permis l'émergence de circuits de recyclage et de réemploi à haute valeur ajoutée pédagogique. Les metteurs en marché et les industriels ont apporté eux aussi leur part d'inventivité au service du développement durable.

Deux autres acteurs ont joué un rôle fondamental, les citoyens et les collectivités locales qui ont partie liée depuis la mise en place du tri et des objectifs de valorisation. Les premiers portent la lourde responsabilité du tri à la source et les seconds ont organisé la collecte, soutenu la prévention et la sensibilisation, relayé l'apparition et la mise en œuvre des nouveaux flux de collecte séparative.

Où en sommes-nous en 2017 ? Des résultats qui ne sont pas négatifs mais encore insuffisants et inégaux selon les territoires.

Les déchets produits par les territoires font l'objet d'une double injonction, disparaître à nos yeux et devenir une ressource. Ils devraient, dans un monde parfait, ne pas être produits. Mais si leur destin est d'exister, qu'ils produisent donc de la ressource, voire de la valeur...

Or aujourd'hui, recycler et traiter représente un effort et un coût pour les citoyens et les collectivités.

Les créations massives d'emplois restent des perspectives. L'économie circulaire, dans sa version solidaire, cherche encore sa vitesse de croisière. Les marchés incertains de la matière première secondaire menacent régulièrement et singulièrement à ce jour le développement et la crédibilité des filières.

Vingt années de tri et de valorisation des déchets encadrées par la loi et éprouvées par la pratique des uns et des autres ont délivré des enseignements et permettent de juger sereinement des solutions que nous maîtrisons collectivement aujourd'hui.

Ces réflexions s'inscrivent dans le cadre de la transition écologique. Lorsque cette transformation sera achevée, les solutions de traitement neutres en carbone et la valorisation de 100% des déchets sembleront des évidences. Mais aujourd'hui, dans cette période bouleversée par l'urgence climatique, ce sont bien des solutions transitoires qui s'imposent.

En ce qui concerne les déchets ménagers la marge de progression reste importante et les gisements existent. Dans une phase de transition énergétique et de transformation des modèles environnementaux, faut-il privilégier les moyens ou les résultats ?

Pour la valorisation matière

- Attendre et espérer que les consciences s'éveillent pour que le tri soit effectué parfaitement, pour tous les flux, par tous et partout et continuer d'incinérer, ou pire, d'enfouir des déchets qui échappent à la valorisation ?

Ou bien,

- Recourir à l'ensemble des moyens technologiques à disposition pour privilégier la valorisation matière et bannir enfin l'enfouissement ?

Pour la production d'une énergie transitoire de substitution

- Continuer à séparer artificiellement le traitement des déchets ménagers et des déchets issus de l'activité économique dès lors que la part non valorisable des uns et des autres peut produire une énergie de substitution qui alimentera des réseaux de chaleurs ?

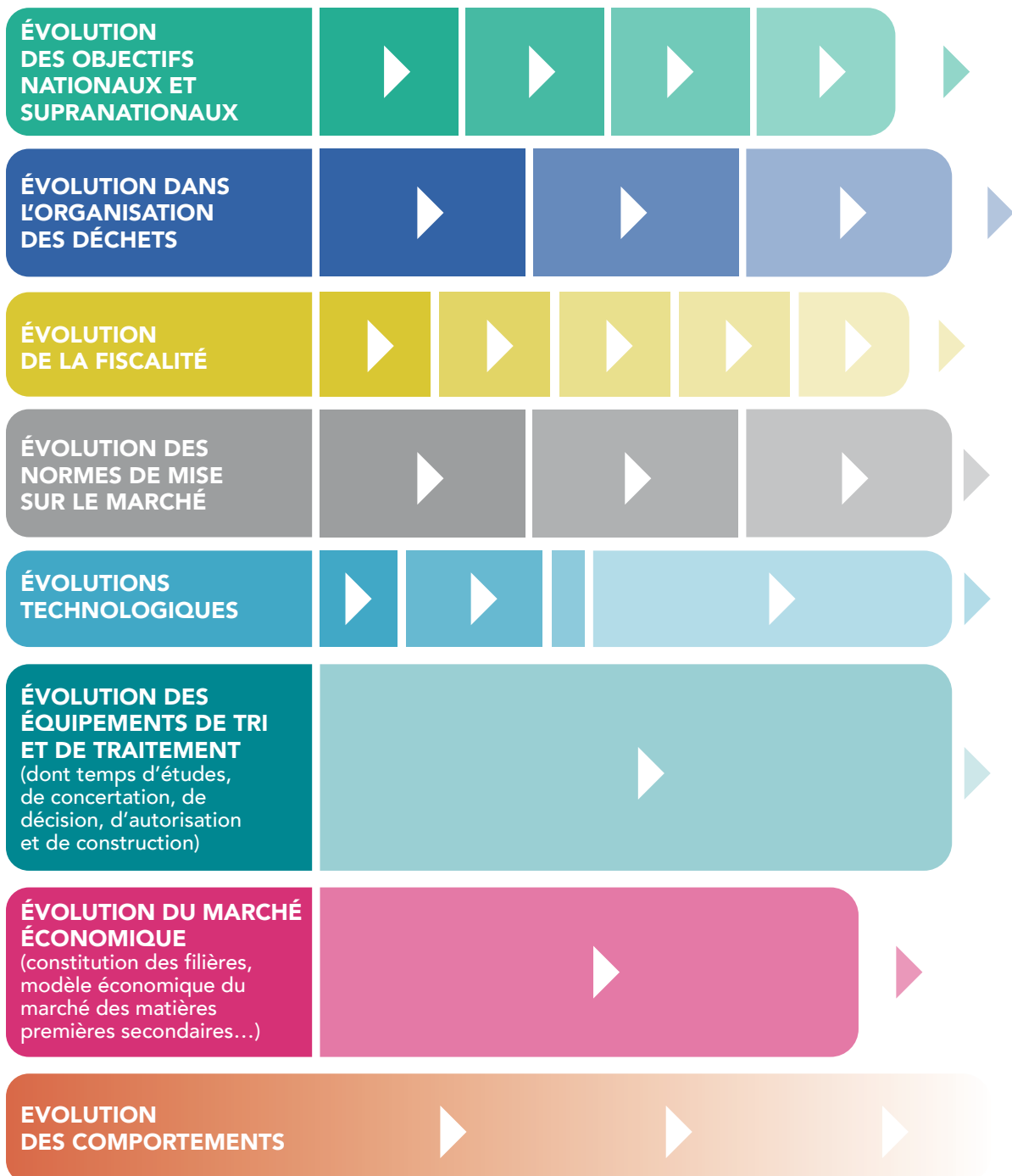
Ou bien,

- Stocker, enfouir, exporter des déchets dont on ne sait, pour un temps plus ou moins long, tirer parti ?

Le Sycotom fait le choix de considérer que tous les acteurs de la gestion des déchets sont encore dans une phase d'apprentissage : celui de la coexistence des solutions.

Cette nécessaire coexistence des modes de prévention et de traitement tient compte des inévitables conflits de temporalité qui s'imposent aux parties prenantes impliquées dans la recherche des solutions : les comportements, les textes et les sauts technologiques n'obéissent ni aux mêmes contraintes ni aux mêmes influences. Leur convergence et leur harmonisation s'inscrivent dans un temps dont la maîtrise nous échappe par bien des égards.

UNE TEMPORALITÉ DIFFÉRENCIÉE DES ÉVOLUTIONS



Notre contribution s'articule autour de 4 thèmes :

- **Territorialiser les solutions** pour recourir à des solutions différenciées et complémentaires.
- **Répartir plus justement les responsabilités** entre citoyens, associations, metteurs en marché, industriels, pouvoirs publics.
- **Tenir compte de l'urgence environnementale** et développer des solutions transitoires.
- **Clarifier la fiscalité sur les déchets.**

Territorialiser les solutions

L'INADÉQUATION DES LOGIQUES TERRITORIALES ET DU CLOISONNEMENT DES MODES DE TRAITEMENT

Qu'il s'agisse des OMr ou des Déchets d'activité économique (DAE), les modes de traitement des déchets résiduels pourraient être compatibles.

Or, ils ne le sont pas en vertu d'une dichotomie artificielle qui n'a plus sa place dès lors que l'objectif de valorisation dans le cadre de l'économie circulaire est réellement prioritaire.

Les logiques de territoires peuvent prévaloir sur des logiques de traitement différenciés artificielles.

Propositions

- Compte tenu des taux importants d'enfouissement des déchets issus de l'activité économique, mutualiser rapidement les modes de traitement.
- Substituer la logique de territoire à la logique de nomenclature de producteurs.
- Rechercher la synergie entre les organisations et promouvoir une même stratégie d'élimination et de valorisation pour tous les déchets de même nature.
- Poser comme objectif la performance de valorisation et donc accueillir dans les centres de tri et de valorisation organique et énergétique TOUS les déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement spécifique.
- Créer une autorité territoriale qui veillerait à cette synergie, au moins pendant le temps nécessaire à l'unification des modes de traitement.

Une répartition plus juste des responsabilités

SOULAGER LE CITOYEN DE LA RESPONSABILITÉ QUI PÈSE SUR LUI

UN PARADOXE

- Les chiffres ne progressent plus, en particulier en milieu urbain dense.
- Les difficultés des marchés laissent présager, pendant un temps, des difficultés à écouler les matières premières secondaires issues du recyclage, en particulier pour une partie d'entre elles, les plastiques.

En dépit de l'importance donnée à l'économie circulaire dans les discours et dans la réglementation, l'écoconception demeure à la peine. Ce n'est toujours pas une obligation légale imposée aux metteurs en marché.

La doxa du tri à la source trouve ses limites pour des raisons comportementales ou logistiques :

- Trop de gisements restent inexploités dans les OMR (verre, textiles, plastiques, déchets organiques, etc.).
- Trop de solutions à long terme décrétées en termes d'objectifs inatteignables versus des solutions transitoires nécessaires pour augmenter les flux.

Propositions

- Doper l'écoconception et aller chercher les déchets là où ils sont.
- Créer un circuit court et traçable entre les fonds récoltés par la nécessaire mise en place d'un malus pour les produits peu ou pas éco-conçus et les aides à l'innovation.
- Par filière industrielle, imposer des objectifs d'écoconception réalistes.
- Imposer aux metteurs en marché de produire des études expliquant les pourcentages de matière recyclées qu'ils peuvent ou non introduire dans leurs processus de fabrication et les perspectives d'amélioration : créer une base de donnée favorisant l'innovation.

ALLER CHERCHER LES DÉCHETS LÀ OÙ ILS SONT

Propositions

- Mettre en place des solutions techniques pour aller chercher les gisements de matière recyclable dans les déchets résiduels là où les résultats du tri à la source sont insuffisants.
- Autoriser les solutions transitoires qui permettent de valoriser en énergie de substitution des matériaux impossibles encore à recycler : fongibilité sélective des déchets ménagers et industriels afin d'éviter l'enfouissement.
- Encourager la mise en place d'une REP opérationnelle pour les plastiques y compris pour les emballages : sortir de la logique de la contribution comme report des responsabilités des metteurs en marché sur les collectivités locales.

CONCEVOIR LA PRÉVENTION DANS UNE PERSPECTIVE D'EFFICACITÉ ET DE LONG TERME

Les actions de mobilisation et d'animation des territoires sont aujourd'hui dévolues aux collectivités : EPT, Régions Syndicats, CU, etc. Les plans et les dispositifs se superposent. Un temps infini et beaucoup de bonne volonté sont consacrés à élaborer des documents qui aboutissent à des actions dont les impacts sont limités pour des questions financières, logistiques, de ressources humaines et surtout d'échelle.

Le temps alloué à la prévention est trop court, les territoires trop vastes, les moyens trop faibles et les dispositifs inefficaces à l'échelle des enjeux et des populations.

Propositions

- Mettre un terme à la superposition des dispositifs de prévention (TZDZG, CODEC, Plans, etc..).
- Proposer un guichet unique aux entreprises et aux administrations pour qu'elles rencontrent une aide à la planification dans le temps de leurs initiatives.
- Choisir peu d'axes pour les dispositifs et sélectionner les projets qui pourront être suivis dans un temps long. Par exemple :
 - Achats et consommation responsable pour les entreprises
 - Réduction des déchets pour les particuliers
- La répétition est la mère de la pédagogie : choisir des publics relais captifs qui pourront être soutenus entre 5 et 10 années consécutives pour faire l'objet ensuite d'une évaluation crédible : par exemple pour une classe d'âge dans un collège-lycée ou sur 5 années dans une entreprise.
- Systématiser la collecte et l'actualisation des données non confidentielles sur les flux des entreprises en la couplant à des formalités obligatoires (inscription au RCS ou déclarations, par exemple) afin d'obtenir une cartographie plus fournie des gisements.
- Réserver à l'Etat la mise en œuvre de la communication globale type «Grande cause» pour créer une pression médiatique accompagnée de moyens et l'inscription de cette question dans les programmes d'éducation environnementale à l'école sur le temps d'une classe d'âge (de la 6^{ème} à la terminale).
- Considérer que ces actions ont avant tout une vertu pédagogique et ne déclenchent des effets sur les tonnages que de façon très indirecte. Aussi, ne pas leur attacher des objectifs individuels chiffrés en matière de réduction de déchets.

Tenir compte de l'urgence environnementale et développer des solutions transitoires

BIODÉCHETS, TROP DE CONTRAINTES POUR EN ESPÉRER BEAUCOUP

Il est illusoire d'imaginer qu'en 2025, en milieu urbain dense, on passera de l'expérimentation à la généralisation de la collecte avec des taux satisfaisants. Trop de biodéchets resteront encore inexploités dans les OMR.

Les réglementations différentes selon les types de biodéchets et les sous-produits à valoriser vont créer une concurrence artificielle entre les filières. Leur traitement différencié et les coûts qui s'y rapportent portent le germe de l'impossibilité du réemploi des digestats et des composts qui seront obtenus.

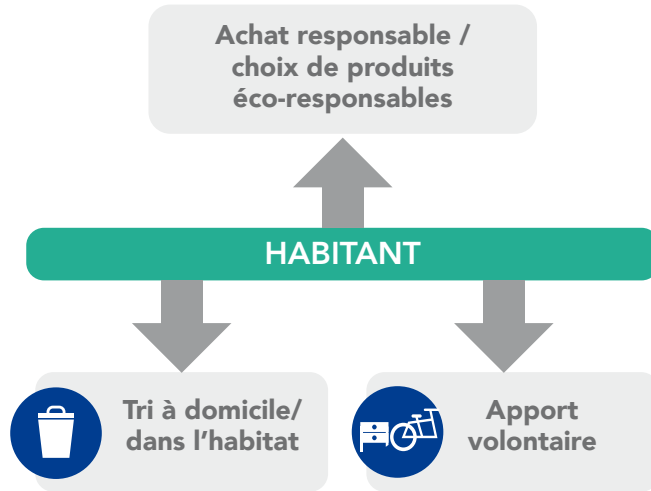
Propositions

- Pendant le temps de l'expérimentation et dans les environnements urbains non-compatibles : étudier les possibilités de ne pas se contenter du tri à la source par les habitants pour réfléchir à la captation et à l'utilisation des biodéchets qui échappent et échapperont encore pour un temps à la collecte séparative.

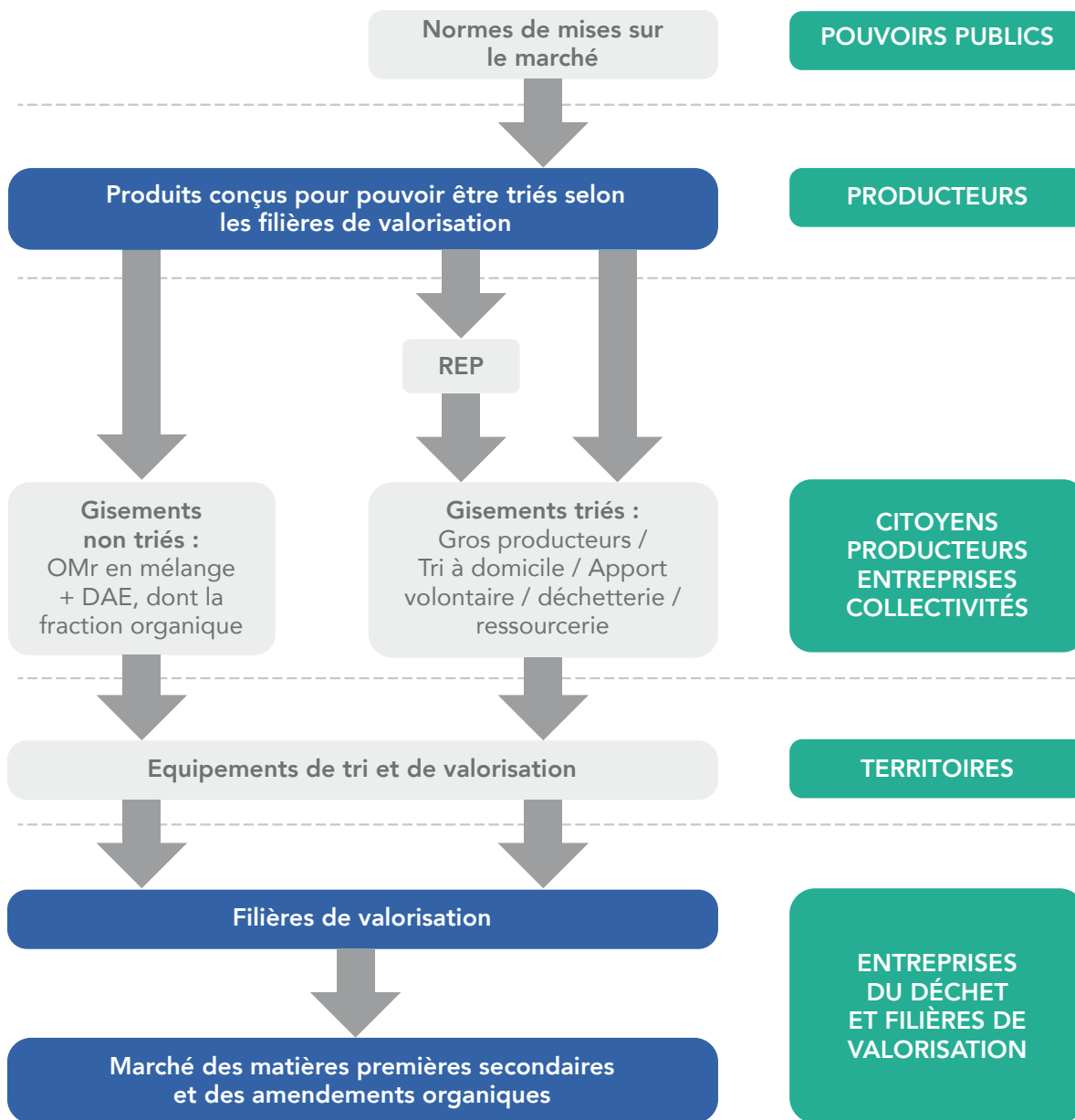
Considérer la complémentarité des modes de collecte :

- ▶ Tri par les habitants
 - ▶ Tri à partir des OMR
- Considérer que les filières de traitement peuvent être mutualisées pour ne pas créer de concurrence entre elles :
 - ▶ Biodéchets issus des particuliers
 - ▶ Biodéchets issus des gros producteurs restaurateurs et restauration scolaire
 - ▶ Biodéchets, issus des gros producteurs, donc pour partie emballés (nécessité d'un déconditionnement mécanique onéreux).
 - Simplifier et harmoniser les procédures administratives qui concernent le statut des produits : digestats et composts.

UNE LOGIQUE INCANTATOIRE CENTRÉE SUR LA RESPONSABILITÉ UNIQUE DE L'HABITANT/CONSOMMATEUR/CITOYEN



UNE APPROCHE OPÉRATIONNELLE TENANT COMPTE DES POTENTIALITÉS DE VALORISATION



Clarifier la fiscalité

La fiscalité sur les déchets doit éviter deux écueils, celui d'une trop grande complexité de répartition et celui d'une finalité incertaine.

L'ACTE D'ACHAT

La fiscalité amont du type de celles portées par les REP est plus séduisante et plus efficace car elle témoigne d'un circuit court et dédié de financement.

Son corollaire est très certainement la mise en place d'une contribution « punitive », par exemple sous la forme d'un malus visible, payée par le metteur en marché d'un produit insuffisamment éco-conçu et reportée sur le prix d'achat. La responsabilisation est alors également partagée entre le metteur en marché et le consommateur. Quel meilleur moyen pour accélérer la prise de conscience et influencer sur l'acte d'achat ?

Cette fiscalité amont a également le mérite de soulager les collectivités locales qui sont dépourvues de moyens d'action et d'influence vis-à-vis des producteurs.

Propositions

- Encourager la fiscalité, et donc les financements, portée par les REP.
- Développer le malus pour les produits insuffisamment éco-conçus.
- Mettre fin au conflit d'intérêt dans la gestion de la REP Emballages : les metteurs en marché qui contribuent financièrement ne peuvent assurer seuls ou majoritairement le pilotage de la REP.

LES LIMITES DE LA TGAP

Aujourd'hui, la TGAP souffre d'un handicap majeur aux yeux de ceux qui la paient et de ceux qui la perçoivent pour partie : rien ne garantit qu'elle est affectée au soutien de la collecte et de la valorisation. De plus, même en cas de forte hausse appliquée aux modes de traitement que les pouvoirs publics souhaitent éviter, rien ne garantit un impact significatif sur le comportement des usagers car elle ne récompense pas les efforts consentis par les particuliers.

Proposition

- Une TGAP forte sur la mise en décharge là où d'autres solutions existent (valorisation énergétique et/ou matière).

LA QUESTION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La TGAP doit pénaliser les incinérateurs peu efficaces sur le plan énergétique qui ne permettent pas, par la production importante d'une énergie de substitution, d'éviter des émissions générées par la production d'énergie à partir de matières fossiles.

Les collectivités qui mettraient en place des solutions de gestion de la matière organique pour valoriser des gisements de biodéchets dissimulés dans les OMR et une fraction valorisable sous forme matière ou énergie doivent pouvoir bénéficier d'une fiscalité aménagée.

Proposition

- Introduire dans la TGAP un critère de performance énergétique qui prenne en compte les émissions de GES évitées pour l'incinération.

LA TARIFICATION INCITATIVE

Si la tarification incitative est un mode de récompense efficace des bons trieurs là où elle est facilement applicable, sa mise en place dans les milieux urbains denses est inenvisageable sauf à courir le risque de ne jamais pouvoir l'appliquer. En effet, l'échelon de calcul en milieu urbain dense ne peut être le foyer mais a minima l'ensemble des logements utilisant le même local à déchets, ce qui dilue totalement et la responsabilité et les efforts des habitants motivés.

Propositions

- Report de l'application de la tarification incitative en zone urbaine dense (densité à définir au-delà de laquelle le report est admis) à 2031, soit la date de fin du futur PRPGD d'Ile-de-France, temps jugé nécessaire et suffisant pour bien préparer cette réforme fondamentale.
- Durant cette phase transitoire (la durée du plan), s'engager sur une mise en place généralisée d'éléments de comptage des quantités produites par usager (puçage des bacs par immeuble, par pavillon, par quartier...) avec un suivi sur une période de 10 ans, en profitant par exemple de l'uniformisation des couleurs des signalétiques ou des bacs.
- Utiliser l'ensemble de ces résultats pour tenir une comptabilité fine de ce que paierait fictivement chaque foyer s'il n'était plus assujéti à la TEOM actuelle, avec un suivi des évolutions sur la période (impact de l'extension des consignes de tri, des collectes séparées des biodéchets...); expertise des premiers résultats en 2025, à mi-parcours du plan.
- La TEOM n'a pas de vie autonome car elle s'appuie sur le rôle de la TFPB dont chacun s'accorde à dire qu'il n'est pas des plus pertinents. Pour autant, le système d'encaissement de la taxe par rapport à la redevance est un avantage indéniable, quand bien même le coût de gestion pratiqué de 8% soit largement supérieur au reste de la fiscalité locale. Plutôt que baisser ce coût de gestion, demander aux services fiscaux de proposer sur la même période, la création d'un rôle fiscal spécifique au service de gestion des déchets, dans le sens de la TEOM incitative mais plus abouti. Dans un contexte de réforme annoncée de la fiscalité locale, ce pourrait être une façon de garantir la pérennité des recettes liées au services.

